



RÈGLEMENT DE COMPÉTITION SPORTIVE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS JUNIORS

1 - DEFINITION

Le championnat de France par équipes de clubs juniors constitue une compétition nationale destinée à montrer le dynamisme des associations. Cette compétition sportive, sans la phase des 1\2 finale est un brassage national qualitativement important, ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée. Il détermine le classement des 32 premières équipes de clubs juniors.

2 - SEXE : Masculin

3 - ANNEES DE NAISSANCE : juniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITE : Française, 1 étranger autorisé par équipe telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle une liste de 3 à 5 combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure. Le dernier combattant doit dans tous les cas faire plus de 81 kg. Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

7 - CATEGORIES DE POIDS

– 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; + 81 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE : Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un yuko d'écart. Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'arbitre annonce « Hikiwake » (match nul). Une équipe incomplète se verra pénalisée de 10 points par forfait. En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront pour se départager :

1) s'il n'y a pas eu de match nul se rencontrer de nouveau avec la même composition. En cas de nouvelle égalité une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

2) s'il y a eu un ou plusieurs matchs nuls : les combattants ayant fait match nul devront se rencontrer à nouveau. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

Remarque : Lors du tirage au sort d'une catégorie de poids :

– en cas de forfait de l'un des deux combattants, le combattant présent sera déclaré vainqueur.

– en cas de forfait des deux combattants, une nouvelle catégorie de poids sera tirée au sort

En cas de hansoku make direct (faute grave), le combattant sanctionné ne pourra reprendre la compétition, mais il pourra être remplacé pour les tours suivants.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

10 - FORMULES DE COMPETITION

Tableaux à double repêchage. « Coach » autorisé

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - EPREUVES DE SELECTION

Départementale	sur engagement
Régionale	sur engagement départemental
1/2 finale	non
Nationale	sur sélection régionale